

**COMMUNE DE ST JEAN DE LINIERES**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 22 juin 2017**

Le vingt-deux du mois de juin deux mille dix-sept, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil de Saint-Jean-de-Linières, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121.10 et L.2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

*Convocation du 16/6/2017*

Membres présents : CHAUSSERET Jean, BESSON Annie-Claude, BESSONNEAU Bruno, LE GALL Isabelle, DULAC Claire, BELSOEUR Laurent, LOUCKY Magali, BOUVET Dominique, POINTEAU Xavier, NORMAND Lydie, LEFEBVRE – COISSIEU Catherine, PATEAU Pascale, BARBEAU Jean-Pierre,

Membre(s) absent(s) excusé(s) : SUZINEAU Thierry,

Membres absents : BASTIANEL Fabrice, ROCHARD Stéphane

*secrétaire de séance : Mme Le Gall*

**I – APPROBATION du COMPTE RENDU**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve le compte rendu de la séance du 18 mai 2017.

**II – DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER**

Monsieur le Maire présente les déclarations d'intention d'aliéner suivantes pour avis relative à la :  
- parcelle ZA 90 de 82 106 m<sup>2</sup> présentée par Maître Rédig, notaire à St Angers 16 rue des Deux Haies

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour qu'Angers Loire Métropole renonce à l'exercice de son droit de préemption.

**III – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / BÂTIMENTS / ENVIRONNEMENT**

**1) PLH accession sociale à la propriété : dispositif d'aides financières 2017**

En 2015, la Commune de St Jean de Linières a soutenu les ménages primo accédants en participant à hauteur de 500 € par foyer, aux côtés d'Angers Loire Métropole au financement de l'accession sociale à la propriété. (6 dossiers/an jusqu'au 31/12/2018)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la loi de finances a modifié les conditions d'octroi du prêt à taux zéro (PTZ+) qui concerne les logements neufs et les logements anciens mis en vente par les bailleurs sociaux.

Pour les logements neufs, ALM apporte une aide de base de 1500 € maximum et pour les logements anciens, ALM apporte une aide de base de 1000 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, vu les critères d'éligibilité et les modalités du nouveau dispositif d'aide à l'accession sociale 2017, maintient sa décision prise par délibération du 28 mai 2015.

## **2) Secteur Croix de Lorraine**

Une information sera communiquée sur l'évolution de ce dossier ultérieurement.

## **3) informations**

Monsieur Bessonneau donne quelques informations sur les chantiers en cours :

- travaux MCL : préparation de chantier : le cahier des charges a été établi et un diagnostic amiante est à prévoir pour ce chantier. Le début des travaux MCL est prévu le 4 septembre 2017,
- travaux presbytère : le début des travaux est prévu en octobre et la durée du chantier est prévue pour 6 mois, un diagnostic amiante est nécessaire
- concernant l'électrification du local de rangement affecté à l'association du Comité des Fêtes, celle-ci a été réalisée par les services techniques.
- Emmaüs : la communauté recherche de l'hébergement pour 6 à 8 personnes. Il est envisagé l'installation de 3 mobil home.

## **IV – ENFANCE ÉDUCATION PÉRISCOLAIRE**

### **1) rentrée scolaire septembre 2017 - demande d'attribution d'heures ATSEM,**

Pour la rentrée 2017, les enseignants demandent une augmentation du temps d'ATSEM soit 3 postes d'ATSEM à temps plein au lieu des 2 ATSEM à temps plein et 1 ATSEM tous les matins actuellement.

Pour rappel, 1 Temps plein ATSEM correspond à 24h de temps scolaire.

Sa répartition est la suivante :

- 5 matinées dont 4 matin de 3h15' soit 13h (lundi, mardi, jeudi et vendredi), et mercredi matin de 3h30' pour un total de 16h30'
- 4 après-midi dont 3 de 2h soit 6h (lundi, mardi et jeudi), et vendredi après-midi de 1h30' pour un total de 7h30'

### Comparatif Effectifs-Répartition Maternelle Années 16/17 et 17/18

	ANNEE 16/17		ANNEE 17/18		
	Enfants en maternelle	Poste d'ATSEM	Enfants en maternelle	Poste d'ATSEM	
				Demande	Proposition
<b>Effectifs</b>	<b>71</b> (70 + 1* pendant l'année)	2 Tps Plein + 1 ts les matins	<b>72</b>	3 Tps Plein	2 Tps Plein + 1 ts les matins
PS	26*		26		
MS	19		26 (+7)		
GS	26		20 (-6)		
<b>Répartition</b>	<b>3 Niveaux de maternelle</b>		<b>3 Niveaux de maternelle + CP</b>		
PS	26*	1 TP	26	1 TP	1 TP
PS/MS					
MS	19	1 TP	26	1 TP	1 TP
MS/GS					
GS	26	1 tous les matins			
GS/CP			20/6=26	1 TP	1 tous les matins

**Remarque :** Possibilité d'arrivées d'enfants en maternelle avant la rentrée et en cours d'année

Autres éléments à prendre en compte :

- Personnels titulaires en poste
- Finances communales

Compte tenu de ces différents éléments, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide le maintien des temps ATSEM.

*Mme Besson entre dans la salle*

#### 2) règlement ALSH et nouveaux tarifs pour le mercredi après-midi,

**-Tarifs service ALSH :** Madame Dulac, au nom de la Commission Éducation, propose une modification des tarifs ALSH du mercredi après-midi à partir de septembre 2017. Celle-ci est liée au changement d'amplitude horaire d'animation, passant de 12h/17h30 à 12h/17h. En effet, actuellement, les plages horaires d'animation au centre de loisirs ne sont pas identiques. A savoir, jusqu'à 17h pour les vacances et de 12h à 17h30 pour le mercredi après-midi. Ensuite, le péricentre fonctionne jusqu'à 18h30. Aussi, dans le but d'harmoniser ces plages horaires d'animations, je vous propose une fin à 17h pour le mercredi après-midi comme pour les vacances, qui prendrait effet au 1er septembre 2017. Cela permettra plus de cohérence et bien sûr, aucune perturbation dans l'organisation des activités. Il faut savoir aussi que les parents qui fréquentent Le Séquoia sont intéressés par ce changement qui leur permet de venir chercher leurs enfants plus tôt. Enfin, les autres centres de loisirs terminent aussi leurs animations à 17h le mercredi après-midi. La nouvelle grille des tarifs est présentée, l'ancienne étant également distribuée (cf pièces jointes) Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord sur les tarifs et sur la fin de plage horaire d'ALSH du mercredi après-midi, à compter du 1/9/2017.

#### **-Règlement ALSH :**

Madame Dulac fait part aux conseillers municipaux des modifications apportées au règlement intérieur ALSH.

Celles-ci portent sur les modalités d'inscriptions et d'annulations ainsi que sur les horaires d'ouverture du centre de loisirs et sur l'application des nouveaux tarifs, à compter du 1er septembre **2017**. Vu le règlement intérieur ALSH, Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les modifications du règlement qui prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

(inscription de l'enfant âgé de 3 ans à la rentrée de septembre, élargissement de la période d'inscription, assouplissement de l'annulation : inscription à la ½ journée d'animation petite vacance supprimée) et rappel des inscriptions auprès du directeur périscolaire

### 3) informations

- les effectifs ALSH sont les suivants : 29 inscriptions dont une dizaine de St Léger, la moyenne prévisionnelle est de : 26 dont 27 en juillet et 23 en août
- Ecole primaire : l'effectif prévisionnel est de : 210 (72 maternelles et 138 élémentaires)
- Alexandra Jacquot remplacera Françoise Gibert (partie en retraite) à la rentrée de septembre 2017
- circonscription Education Nationale : St Jean de Linières change de secteur géographique : la commune dépend désormais de la circonscription Chalonnnes bord de loire layon
- Piscine : reprise du même créneau horaire pour 2 classes : le jeudi après – midi de avril- mai - juin 2018
- Projet d'école numérique : la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire a été acceptée,
- travaux : le dispositif de sécurité sera installé cet été
- départ du directeur périscolaire (Maxime Rousseau) le 30 juin 2017, une recherche de remplaçant est en cours.

T.A.P. : Suite à l'organisation des T.A.P. : compte tenu des informations gouvernementales, la poursuite de l'organisation actuelle est maintenue pour septembre 2017. Toutefois, en fonction du versement des aides financières, le projet pourrait être réétudié.

## V – COMMUNICATION/ASSOCIATIONS

**Informations** : sans objet

## VI – VIE SOCIALE ET CULTURELLE

### Informations

- fête de la musique : beaucoup de participation, soirée réussie – et importance du maintien de la fête le jour du 21 juin
- programme commun de toutes les manifestations de la future Commune Nouvelle à inclure dans le prochain bulletin Linières Actu –
- ouverture de saison le vendredi 13 octobre avec les 3 Communes lors du 1<sup>er</sup> spectacle.

Semaine d'animation jeunesse du 10 au 13 juillet : 2 jeunes inscrits et du 21 au 25 août : aucune inscription à ce jour. Les jeunes de la Commune se sont inscrits à plusieurs autres activités du CSI.

Les jeunes JEA vont relooker l'espace jeunesse

Les réunions du Syndicat Intercommunal SIRSG : étudier les mises à jour des statuts et étude de sortie du SIRSG ;

## VII – FINANCES

### 1) factures : il est présenté les factures d'investissement suivantes :

- |  |                 |
|--|-----------------|
| - SAUTEJEAU, honoraire rénovation bourg    | 2 928.00 € TTC  |
| - FREMY, façade salle Galilée              | 15 216.30 € TTC |
| - NADIA, Signalisation                     | 703.08 € TTC    |
| - HEULIN ROUSSEAU, perforateur et perceuse | 525.72 € TTC    |
| - PV Informatique, baie de brassage école  | 1 625.50 € TTC  |

- UGAP, vidéo projecteur école 470.94 € TTC
- QUALICONSULT, contrôle technique réaménagement presbytère 3 366.00 € TTC

## 2) indemnités de fonction élus –régularisation

La délibération du conseil municipal n°40/2014 fixant les indemnités de fonction accordées aux élus fait référence à l'indice 1015. Or depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'indice terminal qui sert de base de calcul n'est plus 1015 mais 1022.

En conséquence, il est proposé que les indemnités de fonction des élus subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Vu les articles L2123-20 à L2123-24 du code général des collectivités territoriales relatifs aux indemnités de fonction des élus locaux, Vu le budget communal de la Commune, Vu la délibération du conseil n°40/2014. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord sur cette proposition.

## 3) Minibus

Le club de foot (FC.LJLM) regroupe les communes de St Jean, St Martin, St Lambert et St Léger depuis le 26 juin 2016. Afin de faire face à ses dépenses (maillots, déplacements, école de foot ...), le club a sollicité chaque commune pour une subvention exceptionnelle de 1 000 € en début d'année 2017.

Lors du budget, le Conseil Municipal de St Jean a voté une subvention de 407 € selon les conditions habituelles (22 € par enfant et 11€ par adulte).

Pour répondre à la demande exceptionnelle, après concertation, la mairie de St Jean de Linières propose pour réduire les coûts de déplacement, la mise à disposition du minibus dans les conditions suivantes :

- mise à disposition du minibus le mercredi sauf vacances scolaires et 5 mercredis réservés pour l'ALSH.

- franchise de 500 km pour la saison puis 0,25 €/km.

Mesures applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, pour la saison 2017/2018.

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu le budget communal de la Commune, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord sur cette proposition

## VIII – PERSONNEL

### **-contrat à durée déterminée recrutement T.A.P. rentrée scolaire,**

Dans le cadre de l'organisation des T.A.P. Monsieur le Maire est autorisé à signer les contrats de travail relatifs à l'animation des T.A.P. et accueil périscolaire du soir.

### **- réduction du taux d'emploi d'un agent :**

A la demande d'un agent ATSEM : Madame Laetitia Desmottes, souhaite réduire son taux d'emploi et terminer son poste de travail à 14h, c'est-à-dire ne plus assurer les animations TAP. Il passerait de 25.90/35èmes à 22.36/35èmes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la réduction

## IX – COMPTE-RENDU DES REPRÉSENTATIONS

-I.Le Gall participe au comité réflexion « flamme de l'engagement » manifestation liée au centenaire de la guerre de 14-18. Une information sera communiquée à l'automne.

- Commune Nouvelle : présentation du 1<sup>er</sup> projet de l'organigramme du personnel de la future Commune Nouvelle où l'ensemble du personnel des 3 communes était bien représenté. M. le Maire a souligné le travail conséquent des DGS de St Jean et St Léger pour la préparation de ce projet.
- courrier de la paroisse : les représentants de la paroisse remercie le Conseil Municipal pour le nettoyage et réaménagement du petit local qui sert à préparer les bouquets de fleurs et autres.

X – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES
--

-Prochaine réunion du conseil municipal : 30 juin 2017 à 18h30

-Tour de table :

- X. Pointeau demande un état des lieux sur la vente d'encart publicitaire apposé sur le minibus communal ;
- M. Loucky : pose la question du collège pour la Commune Nouvelle (le même pour les 3 communes) envoyer à nouveau un courrier au Département
- réunion commune nouvelle affaires scolaires le 5 juillet 2017 à St Lambert
- réunion commune nouvelle « finances » le 5 juillet 2017 à St Lambert

Sans observations, la séance est levée à 22 h 30.